

A

Mmes et Mrs les représentants des parents d'élèves

Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription de St-Denis2

Mr le Maire
Commune de Saint-Denis

Mr le Directeur
DPEG de Saint-Denis

Objet : Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école – Année scolaire 2016/2017

1) Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves

Le directeur remercie les parents d'élèves pour leur implication dans la vie de l'école et leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves.

Une seule liste était constituée cette année, la liste « RODICQ ».

Taux de participation juste supérieur à 51%.

La liste «RODICQ» de parents non constitués en association a obtenu 11 sièges.
Le 12^{ème} siège est resté vacant faute de candidats en nombre suffisant sur cette liste.
Ce 12^{ème} siège a alors été attribué à Mr HADO Fabrice par tirage au sort le vendredi 7 octobre 2016.

| <i>Liste des parents élus sur la liste RUBENS</i> | <i>Parents élus par tirage au sort le 07/10/16</i> |
|---|--|
| RODICQ Manuel GAILLARD Agnès VITRY Valérie INIDRY Joshua COURCHINOUX Florence WEXLER Fabien LESAGE Manuela RUBENS Pascale VITRY Hélène GROSSET Jean-Laurent ROBERT Isabelle | HADO Fabrice |

2) Présentation des membres du Conseil d'Ecole

Les membres du conseil d'école se présentent selon un tour de table.

3) Rappel des modalités et attributions du Conseil d'Ecole

Le texte essentiel est l'article D411-2 du code de l'éducation, modifié par Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 2.

Le directeur présente les principales attributions du CE.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° **Vote le règlement** intérieur de l'école ;

2° **Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire** (mais c'est le DAASEN qui décide en dernier ressort de l'organisation du temps scolaire) ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° **Donne son accord** :

a) Pour l'**organisation d'activités** complémentaires **éducatives, sportives et culturelles** prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** prévu par l'article L. 401-4 ;

7° **Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école**, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une **information doit être donnée au sein du conseil d'école** sur :

a) Les **principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques** divers ;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

→ Modalités de délibération retenues et R.I. du Conseil d'Ecole pour l'exercice 2016/2017

- Pas de quorum nécessaire pour que se tienne un Conseil d'École.

- Vote : vote à bulletin secret

- Membres et nombre de voix : Un parent par classe maximum (12 voix) ; les 13 enseignants de l'école (13 voix) ; un DDEN (1 voix mais rare) ; un membre du RASED (1 voix) ; l'IEN (1 voix) ; deux élus : un représentant du Maire (1 voix) ; un conseiller municipal (1 voix) ; Soit un total de 30 voix au maximum.

- dates des prochaines réunions : les vendredis 24/03/17 et 23/06/17. Réunion exceptionnelle possible sur demande du Directeur, ou du Maire ou de la moitié au moins des membres permanents (15 personnes au minimum)

- Ordre du jour : communiqué par le président au moins 8 jours avant la date de la réunion. Points particuliers à faire savoir au Directeur au moins 3 jours avant.

Durée d'exercice : 1 an jusqu'à renouvellement de ses membres.

Procuration : une seule procuration par personne.

4) Élections des représentants à l'AG annuelle de la Caisse des Écoles

– Représentant des enseignants : Pierre GRENOUILLER

– Représentant des parents d'élèves : Manuel RODICQ

5) Le règlement intérieur de l'école pour 2016/2017

- Les principales modifications portent sur les horaires de l'école, les APC et les consignes de sécurité.

6) Organisation de l'école :

a) Administrative

- Structure de l'école pour cette année scolaire

Le directeur présente la structure de l'école aux membres du conseil d'école :

| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | | |
|----|-----|----------------|-----|----------------|--------------|--|
| 71 | 60 | 66 | 44 | 70 | | |
| | | CYCLE 2 | | CYCLE 3 | TOTAL | |
| | | 197 | | 114 | 311 | |

| | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Effectif/classe |
|---|----|-----|-----|-----|-----|-----------------|
| CPA (Martine SUZAN) | 24 | | | | | 24 |
| CPB (Isabelle VELICITE) | 22 | | | | | 22 |
| CPC (Mme JUSSY remplacée par Mme Mélissa MAILLOT) | 24 | | | | | 24 |
| CE1A (Anne PERRINE) | | 25 | | | | 25 |
| CE1B (Karine CASSINI) | | 25 | | | | 24 |
| CE1/CE2 (Loïc BUDEL) | | 10 | 11 | | | 21 |
| CE2A (Lolita DORIS) | | | 28 | | | 28 |
| CE2B (Hariche JANARTHANAM/Pierre GRENOUILLER) | | | 27 | | | 27 |
| CM1 (Eric GUILLOT) | | | | 29 | | 29 |
| CM1/CM2 (Murielle GINET) | | | | 15 | 11 | 26 |
| CM2A (Frédérique ADJEVI) | | | | | 29 | 29 |
| CM2B (Hélène PAYET) | | | | | 30 | 30 |
| total | 60 | 60 | 66 | 44 | 70 | 311 |

Effectif moyen 12 classes : **25,91**

- Point sur les travaux et point « Hygiène et sécurité » (PPMS)

• PPMS

Le directeur présente les PPMS au conseil d'école pour validation.

- inondation : confinement dans les salles de classes
- intrusion : demande à la mairie d'une alarme spécifique . Exercice déjà fait
- alerte à la bombe : évacuation (même signal que l'incendie)

Validation du Conseil d'Ecole

- Travaux demandés / Hygiène et sécurité
 - PPMS :
 - Demande de 10 kits PPMS avec bidons d'eau, eau à renouveler après péremption.
 - Visiophone à l'entrée de l'école pour risque intrusion (sera précisé au DUER)
 - Alarme audible de tous pour risque intrusion (sera précisé au DUER)
 - Gâche électrique du portillon « capricieuse » : à contrôler.
 - Déplacement plus vers l'intérieur du portail du parking de l'école avec visiophone pour le secrétariat. (sera précisé au DUER)
 - DUER :
 - Risque INCENDIE : Alarme et DM hors services, à remplacer d'urgence (école classée en ERP 3)
 - Escaliers métalliques du bâtiment Sud glissant, revêtement antidérapant à mettre en place.
 - Réfection de la cour (trous et bosses) avec remplacement du bitume par du gazon synthétique pour limiter les risques de blessure.
 - Intensité d'éclairage à augmenter dans les salles de classe.
 - Salle 8 : moisissures importantes sur mur Est à traiter.
 - Serrures des grilles des WC à changer : risques de blessures au niveau des visages des enfants (sera ajouté au DUER).
 - Ravalement des façades des bâtiments.
 - Remplacement des planches cassées au niveau des bancs autour des arbres de la cour.
 - Installation d'internet en Wi-Fi (avec router désactivable dans chaque classe) dans chacune des salles de classe de l'école, en liaison avec le projet « entre les lignes » notamment.
 - Anti fourmis et diagnostic électrique dans tous les bâtiments (demandé en février 2016).
 - Rats : bandes à installer sous les portes de la salle de garderie (à côté du bureau de direction) et sous le cagibi (entre salles 3 et 4).
 - Remplacer l'ordinateur de direction.
 - Installation des fonctions Fax et Scanner du copieur Toshiba sur les PC du secrétariat et de la direction.
 - Livraison de 10 onduleurs pour la protection des ordinateurs.
 - Protections plastifiées à installer sur les coins des porte-craies de chaque tableau : risque de blessures.
- Travaux réalisés
 - Construction de 2 lavabos, 4 poussoirs contre le grillage (salle 7/8/9) pour permettre le nettoyage des pinceaux par les élèves tout en permettant aux enseignants de les surveiller.
 - Grillages réparé et solidifiés.
 - Quelques planches de bois sur bancs autour des arbres remplacées.
 - Doubles de clés pour le cagibi et la salle RASED.

b) Pédagogique

- **Les dispositifs d'aide : présentation (RASED, PPRE, PAP, SRAN)**
 - Le directeur présente les différents dispositifs d'aide aux élèves mis en place à l'école élémentaire.
 - **RASED** :
 - Certaines demandes d'aides indiquent un contact téléphonique des familles qui ne répond pas. Dans ce cas, c'est la psychologue qui laisse son numéro et les parents concernés doivent la rappeler.
 - Seule la psychologue peut intervenir dans notre école, la maîtresse E étant prioritairement dans les écoles que l'inspecteur a ciblées comme étant prioritaires.
 - Les demandes d'aides doivent être faites mais le temps manque pour que toutes les demandes d'aide soient suivies, il y a un réel manque, il faudrait d'autres psychologues.
 - La priorité est donnée aux élèves en grande difficulté.
- **Les APC (activités pédagogiques complémentaires) pour 2016/2017**
 - Le directeur présente le projet APC pour cette année scolaire.

Des groupes de 6 élèves environ sont constitués par l'équipe pédagogique et sous accord des parents.

Les APC se déroulent le mercredi de 11h à 12h05 du CE1 au CM2, le lundi de 15h00 à 15h30 et le mercredi de 11h00 à 11h35 pour les CP.

 - L'aide aux élèves en difficulté est privilégiée.
 - Deux ateliers concernent des actions du Projet d'École : le Blog de l'école pour tous les élèves et « descubre mi país » au CE2A en lien avec un projet de classe eTwinning.
 - Aide au travail personnel au cycle 3, selon les choix des enseignants.
- **Les langues vivantes étrangères**

L'anglais est enseigné dans toutes les classes du CP au CM2 par chaque enseignant.

Une méthode commune à tous a été choisie par l'équipe pédagogique (« Hop In ») afin d'améliorer l'efficacité de cet enseignement.
- **L'EPS**
 - La mairie a mis à disposition de l'école 1 intervenant diplômé d'un BE en Basketball, Mr BOYER Jerry. Les élèves de CE2 sont concernés pour cette activité qui a lieu sur le plateau sportif du quartier le mardi matin.
 - Poursuite du plan « savoir nager » pour les élèves du CM2 avec mise à disposition de maîtres-nageurs, les enseignants ayant alors en charge les élèves de niveau supérieur, l'objectif de la fin du cycle 3 étant le niveau 3 selon le référentiel académique.
 - Natation pour les CM2 et les CP, le mardi et le mercredi à la piscine de Moufia.
- **Le projet d'école**
 - **Principales actions pour cette année scolaire**
 - « **SRAN** » : mutualisation des moyens sur l'ensemble des 3 écoles du quartier ; priorité donnée aux élèves de CE1 ; le même groupe de 6 élèves suivant tous les stages proposés tout au long de l'année scolaire si besoin. Une autorisation parentale est requise pour ces stages qui se déroulent pendant les vacances scolaires.
 - « **Liaison inter-degrés maternelle/élémentaire et élémentaire/collège** ».

Des conseils École-Collège auront lieu tout au long de l'année scolaire notamment pour mettre en place des actions communes et des progressions sur le cycle dans tous les domaines d'enseignement.

Exemples d'actions communes : Mme GINET-NIRLOT, dans son compte rendu du premier conseil école-collège de l'année scolaire passée, citait les actions « fluence » et « TACIT » menées au collège de Bois de Nèfles. Le directeur précise que la fluence est travaillée cette année dans de nombreuses classes du CE2 au CM2 à l'école sur le temps scolaire. De plus, l'inspecteur de la circonscription est porteur du projet « entre les lignes » avec l'utilisation de l'application Tacite pour les écoles de Saint-Denis 2 et notre école, qui était volontaire pour cette action, fait maintenant partie des 6 écoles prioritaires de St-Denis pour une connexion internet à haut débit installée dans toutes les classes et la livraison des tablettes nécessaires. La mairie a avancé que tout sera prêt à la rentrée de janvier 2017.

En outre, une visite en immersion dans des classes de 6ème a eu lieu en fin d'année dernière et sera normalement renouvelée cette année.

La liaison maternelle/élémentaire prendra la forme de réunion entre les équipes de GS et de CP pour définir les attendus prioritaires du CP et pour la mise en place d'actions pédagogiques ensemble.

- « FLUENCE » : Travail visant à améliorer la fluidité en lecture orale et l'augmentation du MCLM (Nombre de mots correctement lus en 1 minute). Du CE2 au CM2 durant toute l'année scolaire.
 - « TACIT » : Travail visant à améliorer la compréhension fine par le travail lié à l'implicite avec l'utilisation de l'application en ligne « TACIT » développée par l'université de Rennes 2. Au CM2 en périodes 3, 4 et 5.
 - « Apprendre à s'exprimer par la théâtre au cycle 2 » : Action visant à rencontrer et pratiquer le théâtre afin d'enrichir son imaginaire ainsi que son rapport avec soi-même comme avec les autres et d'améliorer son expression et l'ensemble des compétences dans le domaine de la langue française. Du CP au CE1.
 - « Résidence d'artiste en territoire scolaire » CPA : les artistes travaillent dans l'école pour une bonne visibilité, projet financé par le DAAC et La DPEG.
 - « Éclipse » : Action en période 1 pour de nombreuses classes, notamment les plus grands (observations directes ou indirectes de l'éclipse, relevés de températures, observations sur la luminosité et les ombres des feuilles, explication scientifique du phénomène et prolongements sur la connaissance du système solaire.
 - « descrube mi país » et « eTwinning CM2A » : Actions eTwinning au CE2A et CM2A. Le projet du CE2A est prévue d'être menée sur 2 années scolaires consécutives avec les mêmes élèves afin de permettre un voyage scolaire vers l'Espagne.
 - « kapla » : Action pour les 3 classes de CP avec l'intervention rémunérée de l'association « Kapla » (aide financière demandée à la .
 - « Réalisation d'objets scientifiques et technologiques au cycle 2 » : Action pour les 3 classes de CP avec l'intervention rémunérée de l'association « les petits débrouillards »
 - « Le plaisir d'écrire et de lire » : Action impliquant tous les élèves à la production, la diffusion et la lecture d'écrits variés produits par les élèves de l'école sur le blog de l'école.
 - « Le Blog de l'école » :
 - Parcours artistique et culturel, en lien parfois avec des intervenants et/ou des structures d'accueil, les actions « éclipse » (CE2A, CE2B et CM2A), « descrube mi país » (CE2a, Parc National), « kapla » (CP, Association Kapla) et les 3 projets de classes transplantées (CPA, CM2A et CM2B au centre J. Tessier) en sont des exemples.
- Sorties avec nuitées prévues en lien avec la PEAC
- CM2A et CM2B au centre J. Tessier, du 10 au 15 avril 2017.
- Sorties sans nuitées effectuées
- CM2B : visite de l'usine sucrière de Bois Rouge

c) Educative

L'accompagnement éducatif

Le directeur présente le dispositif et les moyens alloués à l'école pour cette année scolaire : 219 heures (193 en 2015/2016) d'interventions et 262 € (254 en 2015/2016) pour l'achat de matériel lié aux actions mises en place.

Des actions, en faveur de l'aide aux devoirs notamment, seront mises en place dans le courant de la période 2.

Il décrit les modalités de sélection des élèves à qui sera proposée une inscription.

Les activités périscolaires sur la pause méridienne (ARE) et après 15h00 (TAP)

Présentation par le directeur du dispositif pour cette année scolaire et des effectifs sur la période 1 :

- loisirs créatifs
- échecs
- anglais
- bientôt théâtre d'ombres ?
- Problème de communication : pour le choix des activités en fonction de quel âge, heure des activités ?

Coopérative scolaire : le point du mandataire

Forte activité l'année dernière : 35 000 euros d'entrée/sortie.

Aide de la caisse des écoles (8000 euros) , 600 euros conseil général, 750 euros parc financement, 7000 euros pour les projets de classe

Solde qui permet d'attribuer entre 500 et 700 euros pour chaque classe.

7) Questions diverses

Néant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Directeur
P. GRENOUILLER